

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, BALSAMO, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme HAMOUDA, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme GACEM à M. DEGLISE, M. BORG à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à Mme DANIELE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 25_09_057_1C6

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien humanitaire suite au Séisme au Maroc

Dans la nuit du vendredi 8 septembre 2023, un séisme exceptionnel a frappé le Maroc, dans la région de Marrakech, faisant plus de 2900 morts et 5600 blessés. Des milliers de personnes se trouvent actuellement sans logement, sans nourriture et sans accès à l'eau.

L'Association des Maires de France a mobilisé son réseau depuis l'annonce de cette catastrophe et a lancé un appel aux dons pour porter assistance aux populations sinistrées.

Face à la tragédie humaine causée par ce séisme dévastateur, le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Il souhaite apporter une aide financière aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1 ;

Vu les terribles conséquences du séisme survenu au Maroc pour les populations locales,

Considérant la gravité de la situation et la nécessité d'apporter une aide aux populations touchées,

Considérant l'engagement de la Ville de Chasse-sur-Rhône en faveur de la solidarité internationale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros en soutien aux victimes du récent séisme au Maroc,

- **DIT** que cette subvention sera versée à une ONG ou un fonds en partenariat avec l'AMF et mandatée sur le budget de la Ville, article 6745, au titre de l'aide humanitaire d'urgence,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder toutes les formalités administratives et financières utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 octobre 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

